

# RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BREST  
5, RUE COLBERT  
29200 BREST  
TEL 02 98 43 31 31

LES CONSEILS D'ENTREPRISES  
1 RUE ROSEMONDE GERARD  
KERGARADec  
29850 GOUESNOU

V/REF : Filibert Bossis  
N/REF : 94 B 366 / 2010-A-2107

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 08/06/2010,

Extrait du P.V. d'assemblée du 20/05/2010  
- Transfert du siège du 6 rue Paul Sabatier ZAC de Kergaradec 29850 Gouesnou au 175 rue de  
Gouesnou Angle Boulevard de l'Europe 29200 Brest

Statuts mis à jour

Concernant la société

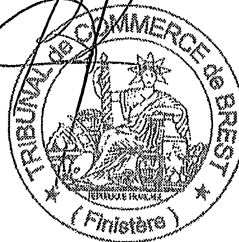
29 COURTAGE AUTO  
Société par actions simplifiée  
175 rue de Gouesnou  
Angle boulevard de l'Europe  
29200 Brest

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2010-A-2107 le 08/06/2010

R.C.S. BREST 397 526 856 (94 B 366)

Fait à BREST le 08/06/2010,

*fo*  
Le Greffier



**29 COURTAGE AUTO - 8 JUIN 2010**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 37.000 €  
Siège social : Zone Artisanale de Goarem Goz  
29860 KERSAINT PLABENNEC  
397.526.856 RCS BREST

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**  
**DU 20 MAI 2010**

L'an deux mille dix et le vingt mai, à seize heures trente, aux Conseils d'Entreprises,  
ZAC de Kergaradec, 29850 GOUESNOU,

La société SOFIPEL,  
SAS au capital de 2.826.942 €,  
ayant son siège social 6 rue Paul Sabatier, Z.I. de Kergaradec, 29850 GOUESNOU,  
immatriculée sous le numéro 440.978.062 au R.C.S de BREST,  
représentée par son Président, Monsieur Marc TREBAOL PELLEAU,

Associée unique de la société 29 COURTAGE AUTO, et propriétaire des 500 actions  
composant le capital social,

.....  
.....

**II - A pris les décisions suivantes relatives à :**

.....  
.....

- *Transfert du siège social,*
- *Modification corrélative des statuts,*
- *Pouvoirs pour les formalités.*

.....  
.....

**QUATRIEME DECISION**

L'associée unique décide de transférer le siège social sis Zone Artisanale de Goarem  
Goz, 29860 KERSAINT PLABENNEC, au 175 rue de Gouesnou, Angle Boulevard de  
l'Europe, 29200 BREST, à compter de ce jour.

**CINQUIEME DECISION**

En conséquence, l'associée unique modifie l'article 4 des statuts de la manière  
suivante :

MP

**« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

*Le siège social est fixé : 175 rue de Gouesnou, Angle Boulevard de l'Europe, 29200 BREST.*

*... ».*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**SIXIEME DECISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal signé par l'associée unique et le Président, et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

  
Pour copie  
certifiée conforme